



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CACE/555**

Le 13 janvier 2012

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires de l'UIT-R

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)
– **Approbation de six Recommandations nouvelles et de six Recommandations révisées**

Dans la Circulaire administrative CAR/322 en date du 12 octobre 2011, six projets de Recommandation nouvelle et six projets de Recommandation révisée ont été présentés pour approbation, conformément à la procédure décrite dans la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 12 janvier 2012.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur sont attribués.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Etablissements universitaires de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1901

Doc. 4/BL/14

Orientations générales concernant les Recommandations UIT-R relatives aux systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans les bandes de fréquences 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz, 1 559-1 610 MHz, 5 000-5 010 MHz et 5 010-5 030 MHz

Recommandation UIT-R M.1902

Doc. 4/BL/15

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 215-1 300 MHz

Recommandation UIT-R M.1903

Doc. 4/BL/16

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) et aux récepteurs du service de radionavigation aéronautique fonctionnant dans la bande 1 559-1 610 MHz

Recommandation UIT-R M.1904

Doc. 4/BL/17

Caractéristiques, critères de qualité de fonctionnement et critères de protection applicables aux stations de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers espace) fonctionnant dans les bandes de fréquences 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz

Recommandation UIT-R M.1905

Doc. 4/BL/18

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 164-1 215 MHz

Recommandation UIT-R M.1906

Doc. 4/BL/19

Caractéristiques et critères de protection des stations spatiales de réception et caractéristiques des stations terriennes d'émission du service de radionavigation par satellite (Terre vers espace) fonctionnant dans la bande 5 000-5 010 MHz

Recommandation UIT-R M.1854-1

Doc. 4/BL/20

Utilisation du service mobile par satellite pour les interventions et les secours en cas de catastrophe

Recommandation UIT-R BO.1516-1

Doc. 4/BL/21

Systèmes de télévision numérique multiprogramme utilisés par des satellites dans la gamme de fréquences 11/12 GHz

Recommandation UIT-R SNG.770-2

Doc. 4/BL/22

Procédures d'exploitation unifiées applicables aux systèmes numériques de reportage d'actualités par satellite

Recommandation UIT-R BO.1659-1

Doc. 4/BL/23

Techniques de compensation de l'affaiblissement dû à la pluie pour les systèmes du service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences comprises entre 17,3 GHz et 42,5 GHz

Recommandation UIT-R SF.675-4

Doc. 4/BL/24

Calcul de la densité maximale de puissance (moyenne dans une bande de 4 kHz ou 1 MHz) de porteuses à modulation angulaire et de porteuses numériques

Recommandation UIT-R BO.1776-1

Doc. 4/BL/25

Puissance surfacique maximale pour le service de radiodiffusion par satellite dans la bande 21,4-22,0 GHz dans les Régions 1 et 3